

# COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2016 à 19 h 15

## COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt un novembre deux mille seize à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, M. Francis MISSAULT, Mme Régine PASQUIER, M. Albert PRADIER, M. Didier SASSIAT, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

### **Absents représentés :**

- Mme Valérie JOSSELIN par Mme Régyne PASQUIER
- M. Denis STEINVILLE par Mme Aurélie VALLOT
- M. Claude BORELLO par M. Didier SASSIAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jérôme THOMAS

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 octobre 2016.

### **DELIBERATIONS :**

#### **Approbation du zonage de l'assainissement des eaux pluviales**

L'enquête publique est terminée, le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Compte tenu de l'avis favorable (sans réserve) du commissaire-enquêteur et considérant que le **plan de zonage de l'assainissement des eaux pluviales** tel qu'il a été présenté à l'enquête publique et au Conseil Municipal **est prêt à être approuvé**, M. le maire propose donc de délibérer.

*Adoptée par 11 voix pour (à noter que M. Didier SASSIAT n'a pas participé au vote, étant personnellement impliqué dans le dossier)*

### ↪ Noël des Aînés

Il a été décidé de reconduire l'opération « chèque cadeau » d'une valeur de 35 €, à valoir chez INTERMARCHÉ Joigny pour les aînés de plus de 70 ans et d'organiser cette année un goûter en collaboration avec le CAB.

*Adoptée à l'unanimité*

### ↪ Réactivation de l'Arrêt « Béon-Vaugenêts » circuit 326

Suite à la demande des directrices de la MAM de Béon, qui souhaite la réactivation de l'arrêt de bus sur le hameau de Vaugenêts, la commune a demandé au conseil départemental quel en serait le coût ? La réactivation de l'arrêt engendre un détour de 8 km par jour, soit un surcoût de 1 386 € HT soit 1 663,20 € TTC par an à la charge de la commune. Après débat, il a été décidé que la commune s'engage à lancer la procédure de réactivation de l'arrêt de bus, seulement dans le cas où un enfant de la MAM (nouveau contrat) ou un enfant de Vaugenêts serait scolarisé sur le regroupement scolaire et aurait besoin de prendre le bus de façon régulière.

*Adoptée par 10 voix pour et 2 voix contre*

### ↪ Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal – Mise à jour du tableau

Après avoir mis à jour le tableau qui recense toutes les longueurs de la voirie classée dans le domaine public communal, celui-ci doit être arrêté par délibération. Les changements concernent les longueurs entretenues non revêtues et revêtues.

Le linéaire de voirie communale représente un total de 14 798 ml, soit : 12 606 ml de longueurs revêtues et 2 192 ml de non revêtues.

*Adoptée à l'unanimité*

## ***Informations et questions diverses***

### ↪ Analyse d'eau sur eau NON traitée :

Prélèvement du 3 Octobre 2016 au trop plein du lavoir

- Atrazine déséthyl : 0,467 µg/l (0,387 µg/l en 2014)
- Atrazine : 0,159 µg/l (0,128 µg/l en 2014)

## *Eau non conforme – présence d’Atrazine et Déséthyl Atrazine*

M. le Maire souligne qu’il est incompréhensible de constater que ces taux augmentent alors que ce produit est interdit depuis de nombreuses années.

### ↳ **Analyse d’eau sur eau traitée :**

Prélèvement du 25 octobre 2016 au local des pompes – Station Pillards

- Atrazine déséthyl : 0,005 µg/l
- Atrazine : 0,005 µg/l
- Nitrates : 28,0 mg/L

Eau d’alimentation conforme

↳ **Amende de police** : l’aide concernant l’acquisition d’un miroir pour la sécurisation de la Rue de Larrey a été rejetée (les remplacements de miroir ne sont pas éligibles).

### ↳ **Point sur les travaux :**

- Les travaux de voirie sont terminés
- Travaux au Cimetière : Les travaux ont commencé, l’entreprise a terminé le mur la semaine dernière, il reste le crépi qui sera effectué sous une quinzaine de jours.
- Travaux de sécurisation du bâtiment mairie et école : l’installation de l’interphone vidéo pour l’accès mairie a été effectuée pendant les vacances de la Toussaint comme convenu. Le projecteur extérieur a également été posé. Dorénavant, chaque visiteur doit s’**annoncer** auprès du secrétariat à l’aide de **l’interphone situé à gauche du portillon** afin d’être autorisé à rentrer.

*Mme PASQUIER interpelle M. le Maire sur le fait qu’il semblerait que le portillon de l’école ne soit pas verrouillé en journée. Compte tenu du coût de l’installation de l’interphone, demandée initialement par les instituteurs pour la sécurité de l’école, il est nécessaire de les interpeller sur le sujet. Réponse de M. le Maire : il appartient aux instituteurs de gérer le portillon de l’école.*

- **Toiture du Lavoir** : La demande de subvention effectuée au titre de la DETR a été rejetée. Cette opération bénéficiera néanmoins de la subvention de la CCJ de 60 % au titre d’aide au petit patrimoine soit : 4 139.41 €, cependant l’entreprise n’interviendra pas avant l’année prochaine.

↳ **Vœux du maire** : La cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 20 janvier 2017 à 19 h 15 à la salle des fêtes

↳ **Cours collectifs de sophrologie** : nouveau sur la commune le mardi de 17 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes. Une séance « découverte » aura lieu le mardi 17 janvier 2017.

↳ **PLUi** : une réunion publique aura lieu le lundi 28 novembre prochain à 19 h à Joigny – Salle des Champs Blancs – Avenue d'Amélia.

↳ **Logement mairie** : un des logements situé au-dessus de la mairie va se libérer pour le 1<sup>er</sup> mars 2017. Pour rappel, il s'agit d'un appartement F3 avec une entrée, séjour/salle à manger, cuisinette, 2 chambres, salle de bain, wc. Le chauffage est au gaz. Le loyer est de 380 €/mois sans les charges.

↳ **Déchèterie** : Les travaux de la déchèterie de Joigny sont terminés, celle-ci est à nouveau opérationnelle. Les cartes d'accès papier sont valables jusqu'au 31 mars 2017 cependant les nouvelles cartes magnétiques sont d'ores et déjà disponibles à la Communauté des Communes (11 quai du 1<sup>er</sup> dragons).

## **INTERVENTION du PUBLIC**

- M. JUCHEREAU

- Déploie qu'il n'y ait pas de solution pour la rue du vivier dans le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales qui a été adopté en début de séance. Après constat, de l'eau sale descendrait également du chemin des sablons. De ce fait, tout ne doit pas être ramené sous la responsabilité de la ferme des CORNU. Des travaux, notamment la pose de buses de 400 sur environ 100 mètres (35 € TTC l'unité) pourrait être envisagée. *Réponse de M. le Maire : Dès la validation de M. le Préfet, il sera nécessaire de réunir tous les habitants de la zone concernée afin de trouver la meilleure solution pour chacun d'eux. Il n'est plus acceptable que cette rue, soit un borbier permanent. L'insalubrité relevée par l'enquête publique devra être résolue dans les meilleurs délais.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 05.